Info Bulletin

VSAM

Verein Schweizer Armeemuseum
Association du musée suisse de l'armée
Associazione del museo svizzero dell'esercito
Associaziun dal museum svizzer da l'armada

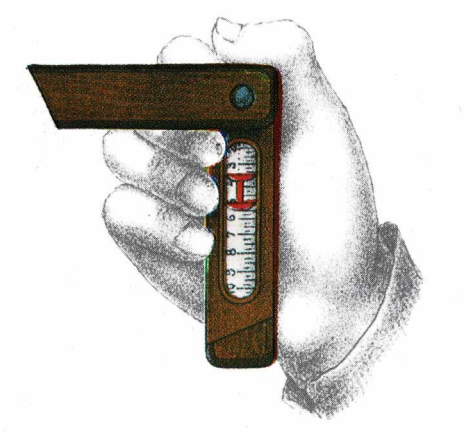

Rapport du président sur le premier semestre 2020 3
Résultats de l'assemblée des membres organisée par écrit de l'année 2020 5
Nouveautés dans la base de données de connaissances 8
Liste de peintres, graphistes et illustrateurs militaires 11
Supplément de solde pendant la pandemie de grippe en 1918 13
SIG Schweizerische Industrie-Gesellschaft, Neuhausen am Rheinfall 15
Les phonotélémètres 17
La garde suisse de l'électorat de Saxe 36
Changement de programme en raison du coronavirus 40

2|20

www.armeemuseum.ch

3e bourse de la VSAM pour collectionneurs de timbres des soldats

Dimanche 4 octobre 2020, Thoune

Lieu (nouveau) :	Restaurant Rössli, 3604 Thoune, Frutigenstrasse 73	
	Places de stationnement pour exposants et visiteurs à l'arrière du restaurant	
Horaire :	Ouverture des portes pour les exposants :	dès 8 h 00
	Ouverture aux visiteurs :	de 9 h 00 à 16 h 00

Plus d'informations sur : https://www.armeemuseum.ch/fr/3-soldatenmarkenboerse/

Legs en faveur de l'Association du musée suisse de l'armée

Pour atteindre ses objectifs, l'Association du musée suisse de l'armée est tributaire des recettes des cotisations de ses membres et de dons. Au cours des dernières années, nous avons eu le privilège de recevoir des legs de la part de membres décédés. Ces apports sont grandement appréciés. En désignant l'Association du musée suisse de l'armée comme légataire dans votre testament, vous nous soutenez, tout comme vous soutenez l'idée commune d'un musée suisse de l'armée.

Sont à votre disposition pour de plus amples renseignements :
Henri Habegger, président, henri.habegger@armeemuseum.ch
Sascha M. Burkhalter, caissier, sascha.burkhalter@armeemuseum.ch

IMPRESSUM

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée.
Le bulletin contient également les communications de la fondation Matériel historique de l'armée suisse.
Éditeur : Association du musée suisse de l'armée, 3600 Thoune
Rédaction : Hugo Wermelinger, hugo.wermelinger@armeemuseum.ch
Traductions : GLOBAL TRANSLATIONS Sàrl
Mise en page et impression : Ilg AG, Wimmis

Photo de couverture : Trois phonotélémètres testés en Suisse. Voir article page 17.

Rapport du président sur le premier semestre 2020

Rapport du président sur le premier semestre 2020

Chers membres et donateurs de l'Association du musée suisse de l'armée, les derniers mois ont été riches en événements et marqués par quelques nouvelles expériences en matière d'organisation de manifestations que mes prédécesseurs n'ont pas eu à connaître.

Dans le bulletin d'information 1/20, je vous ai tenus au courant de l'état des discussions avec les responsables de la Fondation HAM en ce qui concerne la collaboration entre nos deux organisations. J'étais convaincu que des moyens pouvaient être trouvés pour nous sortir de la situation actuelle difficile. Nous avions déjà formulé de premières propositions en mai de l'année dernière, sans malheureusement recevoir d'écho du côté de la Fondation HAM.

Début avril, le chef de l'état-major de l'armée nous informait qu'il avait décidé de mener d'abord des entretiens séparés, puis communs avec les deux présidents de la Fondation HAM et de la VSAM en vue de dégager une solution consensuelle aux questions en suspens du point de vue de l'état-major de l'armée. Le premier entretien très constructif du 3 avril de cette année entre le chef de l'état-major de l'armée et moi-même a permis d'apporter des réponses à ces questions.

À peine cet entretien, qualifié de positif des deux côtés, était-il terminé, que le comité VSAM et de nombreuses personnes extérieures ont été surpris par le rapport annuel 2019 de la Fondation HAM. Il reprend un message signé du président sortant au nom du Conseil de fondation ainsi qu'un point 3.7, dont de nombreux passages concernent la VSAM et ses représentants, qui contient un règlement de compte injustifié du président du Conseil de fondation sortant, Hannes Wettstein, avec nous et notre activité.

J'ai immédiatement adressé une prise de position sur ce rapport annuel au nouveau président de la Fondation HAM, le divisionnaire à disposition Urs Gerber, qui a pris ses fonctions le 1er mars 2020. Elle corrigeait les nombreuses inexactitudes et renvoyait aux faits effectifs étayés par des documents.

Le nouveau président du Conseil de fondation HAM a ensuite décidé, en accord avec son Conseil de fondation, de regarder vers l'avenir et de ne plus donner suite au rapport annuel 2019 inapproprié de son prédécesseur.

Compte tenu du changement de direction intervenu à la Fondation HAM, le comité de l'Association du musée suisse de l'armée renonce à d'autres mesures, et est convaincu que la cause commune est ainsi servie au mieux.

Les discussions qui se sont entre-temps poursuivies avec le chef de l'état-major de l'armée et son équipe en charge du projet à l'occasion de deux conférences, en présence des présidents de la Fondation HAM et de la VSAM, ont mis en évidence qu'il est possible de trouver, pour toutes les questions, des solutions ressenties positivement des deux côtés et qui cadrent largement avec les travaux préparatoires de la VSAM et les propositions de procédures soumises depuis longtemps.

Les organes responsables du DDPS doivent à présent établir des règles sur les points identifiés comme nécessaires. Sur cette base, la collaboration entre la Fondation HAM et la VSAM peut également être redéfinie et faire l'objet d'un nouvel accord. L'état-major de l'armée s'est déjà déclaré prêt à prendre en charge la modération des échanges nécessaires pour cela. Nous remercions les partenaires du DDPS d'avoir pu estimer correctement la portée et l'importance des problèmes existants et d'être prêts à créer, sans réserve, une situation initiale claire avec de nouvelles règles au niveau du DDPS.

Je remercie les nombreux membres de l'Association du musée suisse de l'armée, avec qui j'ai pu entretenir un contact intensif, ainsi que mes collègues au sein du comité, pour le soutien important qu'ils m'ont apporté au cours des nombreux débats, conseils et sondages extraordinaires de ces derniers mois. J'ai toujours pu compter sur leur aide pour parvenir à l'unité au cours des étapes pas toujours simples.

Activités de l'Association du musée suisse de l'armée

Il s'avère que la base de données de connaissances développée par l'Association du musée suisse de l'armée sur le site Internet au cours des deux dernières années répond à un véritable besoin. Nous traitons chaque jour de nombreuses questions et préoccupations de membres et personnes intéressées par l'histoire militaire de notre armée, tant de Suisse que de l'étranger, auxquelles nous sommes en mesure de répondre dans pratiquement tous les cas grâce à notre réseau bien développé. Les thèmes abordés dans des articles spécialisés du bulletin d'information et dans des publications séparées contribuent aussi de manière importante à étudier et documenter les connaissances relatives à l'héritage matériel de notre armée. Nous invitons donc nos membres et les autres détenteurs de connaissances à nous soutenir dans cette tâche infinie au travers d'indications et d'articles.

Meilleures salutations
Henri Habegger
Président de l'Association
du musée suisse de l'armée

Résultats de l'assemblée des membres organisée par écrit de l'année 2020

1. Bases et rappel des faits

Dans le bulletin d'information 1/20, nous avons invité en temps utile les membres de l'Association du musée suisse de l'armée à la 42e assemblée ordinaire des membres 2020 qui devait se tenir le 25 avril à Thoune. Comme vous l'avez tous vécu de près, les événements liés à l'apparition de la pandémie du coronavirus se sont précipités et le comité s'est vu forcé d'annuler l'assemblée des membres en raison des conditions édictées par le Conseil fédéral. Nous avons encore pu réagir quelques jours avant la mise sous presse du bulletin d'information en ajoutant en surimpression la mention « Annulée » sur l'invitation pour le 25 avril et en joignant une feuille séparée pour attirer l'attention des membres et invités sur la situation.

L'incertitude dans l'évolution de la situation a ensuite poussé le comité à décider d'organiser une assemblée des membres par écrit afin de pouvoir clôturer l'année associative de manière réglementaire par rapport aux statuts.

Les documents relatifs à cette étape ont été rédigés et adressés à tous les membres et il leur a été demandé de donner leur voix pour le 22 mai 2020. Au total, les membres ont donc reçu les documents suivants :

Dans le premier envoi, le bulletin d'information 1/20 avec :
- Invitation à la 42e assemblée ordinaire des membres 2020 avec ordre du jour
- Rapport annuel 2019 du président de la VSAM
- Bilan, compte de résultat
- Budget soumis
- Feuille séparée annonçant l'annulation de l'assemblée des membres du 25 avril 2020

Dans le deuxième envoi, les documents de vote avec :
- Invitation à la participation par écrit à la 42e assemblée des membres de l'Association du musée suisse de l'armée
- Objets requérant une décision selon l'invitation à la 42e assemblée ordinaire des membres en page 3 du bulletin d'information 1/20
- Annexe 1 : activités pour l'année 2020
- Annexe 2 : rapport des réviseurs statutaires sur le contrôle des comptes annuels 2019
- Bulletin de vote personnalisé
- Enveloppe-réponse affranchie

2. Constatation de la capacité à délibérer valablement

En tout, 1631 bulletins de vote ont été envoyés aux membres ayant le droit de vote. 964 voix ont été recueillies, ce qui correspond à un taux de participation de 59,1 %. Les bulletins de vote retournés ont été dépouillés par le secrétariat de la VSAM sous la surveillance du président et sont désormais conservés dans les archives de la VSAM.

3. Résultats des votes des points à l'ordre du jour

Point 3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée des membres du 27 avril 2019
Le procès-verbal de l'assemblée des membres du 27 avril a été publié dans le bulletin d'information 2/19, pages 3 à 11.
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 956 approbations et 6 abstentions, soit un taux d'approbation de 99,2 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.
Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 2020 est donc adopté.

Point 4 Approbation du rapport annuel 2019 du président
Le rapport annuel 2019 du président a été publié dans les pages 4 à 11 du bulletin d'information 1/20.
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 960 approbations et 2 abstentions, soit un taux d'approbation de 99,6 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.

Point 6a Approbation des comptes annuels 2019 et consultation du rapport des réviseurs
Les comptes annuels 2019 ont été publiés dans les pages 12 et 13 du bulletin d'information 1/20. Le rapport des réviseurs était joint aux documents de vote.
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 958 approbations des comptes annuels et du rapport des réviseurs, 2 rejets de la proposition et 2 abstentions, soit un taux d'approbation de 99,4 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.

Point 6b Décharge du comité pour l'exercice 2019 écoulé
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 957 voix en faveur de la décharge du comité pour l'exercice 2019 écoulé, 1 rejet de la proposition et 4 abstentions, soit un taux d'approbation de 99,3 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.

Point 7 Réélection des réviseurs actuels, le colonel Rudolf K. Bolliger et le colonel EMG Daniel Schweizer pour un nouveau mandat statutaire d'un an
Le rapport des réviseurs statutaires du 2 mars 2020 a été communiqué en annexe 2 des documents de vote.
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 953 voix en faveur de la réélection des deux réviseurs, 1 rejet de la proposition et 8 abstentions, soit un taux d'approbation de 98,9 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.

Point 8a Adoption des activités planifiées pour l'année 2020
Les activités prévues pour l'année 2020 ont été annoncées en annexe 1 des documents de vote.
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 943 approbations des activités prévues pour l'année 2020, 1 rejet de la proposition et 18 abstentions, soit un taux d'approbation de 97,8 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.
Au moment du dépôt de la demande des activités pour l'année 2020, il n'y avait pas encore de clarté sur la possibilité de réaliser des événements dans les conditions fixées par le Conseil fédéral. Avec la progression de la pandémie de coronavirus, il a ensuite fallu annuler la série de conférences 2020 prévues pour les mois de mars, mai et juillet. Compte tenu des conditions qui restent de mise pour une durée indéterminée, le comité s'est vu contraint de déplacer les deux conférences de septembre et

novembre dans un endroit approprié. Un programme de conférences 2020 adapté est joint au bulletin d'information 2/20.
Il a également fallu procéder à une adaptation pour la bourse des timbres des soldats prévue en octobre 2020. Comme le Soldatenstube Chalet Rustica à Thoune ne reprend pas ses activités après la fermeture induite par le coronavirus, cet événement aura finalement lieu le samedi 4 octobre 2020 au restaurant Rössli, à Thoune. Voir l'annonce séparée dans le présent bulletin d'information.

Point 8b Fixation des cotisations des membres inchangées pour l'année 2020 et approbation du budget 2020
La proposition de budget 2020 a été publiée en page 14 du bulletin d'information 1/20.
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 955 voix en faveur des cotisations des membres inchangées pour l'année 2020, 1 rejet de la proposition et 6 abstentions, soit un taux d'approbation de 99,1 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.
Cette décision offre à nouveau la possibilité de soutenir la Fondation HAM avec une contribution de 5000 francs.

Point 8c Adoption de l'extension de l'âge minimal des membres à vie de 55 à 60 ans
Sur les 964 voix recueillies, on a dénombré 849 voix en faveur de l'extension de l'âge minimal des membres à vie de 55 à 60 ans, 43 rejets de la proposition et 70 abstentions, soit un taux d'approbation de 88,1 %. Les 2 voix restantes ne se sont pas exprimées sur cette proposition.
Un membre a fait remarquer que l'adaptation de l'âge minimal des membres à vie nécessite une révision des statuts. Nous allons donc également ancrer cette décision dans une révision ordinaire des statuts à l'occasion de la prochaine assemblée des membres qui, nous l'espérons, se tiendra en 2021.

Point 9 Propositions émanant du cercle des membres
Aucune proposition n'a été soumise par les membres.

Henri Habegger
Président de la VSAM

Résumé des résultats

Point de l'ordre du jour		Oui	Non	Abstention
3	Procès-verbal de l'assemblée des membres 2019	956	0	6
4	Rapport annuel 2019	960	0	2
6a	Comptes annuels 2019	958	2	2
6b	Décharge du comité	957	1	4
7	Élection des réviseurs	953	1	8
8a	Activités 2020	943	1	18
8b	Cotisation des membres 2020	955	1	6
8c	Extension de l'âge minimal des membres à vie	849	43	70

Nouveautés dans la base de données de connaissances

De nouvelles informations complètes sur l'histoire militaire suisse ont été publiées dans la base de données de connaissances sur le site Internet de la VSAM (www.armeemuseum.ch). La base de données de connaissances continue d'être élargie.

Manuscrit sur les uniformes Streuli
Le manuscrit sur les uniformes était à l'origine en possession de la famille Streuli, établie depuis longtemps à Wädenswil et qui habitait la ferme Vordere Rüti, datée de 1654. L'immeuble est revenu à la famille Hauser par mariage. En 1992, l'agriculteur Werner Hauser-Höhn (1917-1994), dont la mère était née Streuli, offrit le manuscrit à l'historien Peter Ziegler, à Wädenswil. On pense que le manuscrit a été rédigé entre 1798 et 1803. Il contient 148 illustrations, dont environ 126 concernent les milices en Suisse avant 1798 et autour de 1800. Parmi les formations recensées, nombreuses sont celles qui n'avaient encore jamais été documentées en images jusque-là. C'est pourquoi le manuscrit sur les uniformes Streuli est d'une valeur et d'un intérêt particuliers pour la Suisse en matière d'histoire militaire et locale. Il contient aussi des représentations d'uniformes rares ou de pièces considérées comme uniques.

Le manuscrit sur les uniformes a été publié en 2015 par Peter Zobrist et Jürg A. Meier. La VSAM a obtenu le droit de publier l'ouvrage en intégralité sur le site Internet.

Illustrations du collectionneur et peintre Adolf Pochon
La base de données de connaissances répertorie désormais quelque 1500 illustrations d'Adolf Pochon.

Adolf Pochon (1869-1931) était orfèvre, copiste, collectionneur de représentations graphiques d'uniformes militaires suisses et collaborateur

du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (DHBS).* Il était également membre de la Société suisse pour une collection historique provenant de la Première Guerre mondiale, le premier organisme qui a précédé l'Association du musée suisse de l'armée (VSAM), où il a été actif au sein du comité depuis sa fondation en octobre 1923 jusqu'à sa mort en 1931.

Mais il n'était pas uniquement un collectionneur assidu et un connaisseur d'illustrations militaires et de documents écrits ; c'était aussi un dessinateur et peintre méticuleux, qui a effectué de nombreuses recherches sur les uniformes des régiments suisses au service étranger. Sa collection unique regroupe plus de 2000 aquarelles, qu'il a reproduites en partie lui-même sur la base de modèles contemporains, notamment les uniformes et drapeaux des Suisses dans les services français, sarde, napolitain, hollandais, autrichien, prussien, anglais et espagnol, ainsi que de la Garde pontificale. Mais les milices cantonales et l'armée suisse ont également fait l'objet de sa passion pour les collections.

Une partie de ses illustrations et de ses vastes connaissances est reprise dans l'ouvrage *Le soldat suisse de l'année 1700 à nos jours,* qu'il a publié en 1906 en collaboration avec l'historien et adjoint de l'archiviste d'État à Berne, Alfred Zesiger (1882-1929). Au décès d'Adolf Pochon, cette collection unique est revenue à la Bibliothèque nationale suisse.

La numérisation d'environ 1500 de ses aquarelles a pu être commandée par l'Association du musée suisse de l'armée et le mérite en revient à Andreas Laubacher. Cédric Gschwind a donné une forme structurée à cette composition unique qui est désormais disponible pour les personnes intéressées.

Deux illustrations d'Adolf Pochon :

Vaud. Capitaine d'artillerie, 1820.

Vaud. Schako d'officier d'artillerie, 1820-1840.
Vaud. Habit et épaulette de carabinier, 1820.

Liste de peintres, graphistes et illustrateurs militaires

La base de données de connaissances reprend aussi désormais une liste établie par Jürg Burlet avec les noms et périodes de vie de plus de 40 peintres, graphistes et illustrateurs militaires ainsi que les thèmes traités par ceux-ci. Cette liste est également imprimée sur les deux pages suivantes du bulletin d'information. Il y manque encore certains renseignements et elle devrait être complétée à l'occasion. Nous prenons volontiers note de vos suggestions.

Hugo Wermelinger

Liste de peintres, graphistes et illustrateurs militaires

Nom	Thème
Adam, Eugen (1817-1880), Munich	Ord. 1852 et 1861, manœuvres au Gothard
Anker, Albert (1831-1910)	Guerre franco-allemande
Bachelin, Auguste (1830-1890)	Guerre franco-allemande
Beck, August (1823-1872)	Ord. 1852
Buri, Max (1866-1915)	Période du Sonderbund
Cardinaux, Emil (1877-1936)	XXe siècle
Castres, Eduard (1838-1902)	Guerre franco-allemande
Combe (Lacombe)	Uniformes fédéraux Ord. 1852
de Coulon, Eric (1888-1956)	Uniformes fédéraux Ord. 1898 et 1926
Courvoisier, Jules (1884-1936)	Mobilisation 1914
Eckert, Hch. Ambros (1807-1840)	Milices cantonales
E. Conrad	Uniformes fédéraux Ord. 1869
Engelbrecht, Martin, Augsbourg	Nouveaux arrivants fédéraux à Bâle 1792-1797
Elzingre, Edouard (1880-1966)	Uniformes fédéraux Ord. 1852
L'Eplattenier, Charles (1874-1946)	Div. ordonnances Elzingre, Edouard (1880-1966)
Estoppey, Daniel (1894-1888)	Ord. 1875/1888
Favre, Pierre (1911-1997)	Div. ordonnances
Feyerabend, Franz (1755-1800)	Nouveaux arrivants cant. à Bâle 1792
Heusler, Marcus vers 1792/1795	Nouveaux arrivants fédéraux à Bâle 1792-1797
Hodel, Ernst jun. (1881-1955)	Uniformes fédéraux Ord. 1898
Huber, Emil Albert (1883-1943)	Uniformes fédéraux Ord. 1914
Hugentobler, Iwan E. (1886-1972)	Div. ordonnances
Huguenin, Oscar (1842-1903)	Guerre franco-allemande
Kaufmann, Jos. Clemens (1867-1926)	Ordonnance 1898
Keller, Reinhardt (1759-1802), Bâle	Nouveaux arrivants fédéraux à Bâle 1792-1797
Meylan, Henri (1895-1980)	XXe siècle
Michod, Alex	Ord. 1852
Muyden, Evert van (1853-1922)	Ord. 1852 et 1861, peintre de chevaux
Perron, Charles Eugène (1837-1909)	Uniformes fédéraux Ord. 1861
Pochon, Adolf (1869-1931)	Div. ordonnances et services étrangers
Rittmeyer, Emil (1820-1904)	Période du Sonderbund
Rousselot, Lucien (1900-1992)	Ordonnances cant. 1700-1850
Roux, Gustave (1828-1885)	Ord. 1869/1875

Nom	Thème
Staufer, Carl (1857-1891), Bern	Projets de port de l'uniforme 1841/1843, drapeaux
Sulzer, Julius ou David ?	Période du Sonderbund
Traffelet, Fritz Eduard (1897-1954)	XXe siècle
Inconnu	Manuscrit sur les uniformes Streuli 1798-1800
Inconnu (Weinig)	Uniformes fédéraux Ord. 1868/1869
van Muyden, Evert (1853-1922)	Période du Sonderbund
Volmar, Johann Georg (1770-1831)	République helvétique
Volmar, Theodor (1847-1937)	Uniformes fédéraux Ord. 1875 et 1898
von Escher, Albert (1833-1905)	Div. ordonnances et services étrangers
Wagner, Gottlieb, Konolfingen	Fonctionnaires et militaires helvét. autour de 1798-1800
Wagner, Hans (1885-1949), Saint-Gall	Ordonnance 1898
Wolf, Ellie (Elias) (1823-1889), Bâle	Uniformes fédéraux Ord. 1852

D'autres artistes se trouvent dans l'ouvrage *Schweizer Wehrgeist in der Kunst* à partir de la page 343, publié par le comité Schweizer Wehrgeist in der Kunst, éditions Josef Stocker, Lucerne, 1938.

Jürg Burlet

Supplément de solde pendant la pandemie de grippe en 1918

En cette période de coronavirus, cela vaut la peine de jeter un regard rétrospectif sur les événements de 1918. Je remercie Henri Habegger pour l'indication suivante. Le 5 novembre 1918, le Conseil fédéral décidait de payer, à partir du 30 octobre, un supplément de 5 francs à chaque soldat pour chaque jour accompli au-delà de la période de relève normale. Les malades et les convalescents ainsi que les personnes en congé de récupération à domicile recevaient un supplément pour grippe de 5 francs, comme leurs camarades dans la troupe. Comme les comptables recevaient quantité d'ordres imprécis, contradictoires et rétroactifs qui rendaient leur travail presque impossible, le chef de l'état-major général décida, le 9 novembre 1918, que : «*Pour le calcul des jours de service normaux, les vacances ne doivent pas être déduites. Peut bénéficier du supplément tout soldat qui reste en service en raison de la grippe au-delà du jour où la troupe aurait normalement dû être libérée, qu'il soit temporairement en congé ou non.*»[1]

La solde d'un soldat s'élevait à 0.85 franc depuis 1885. Fin 1917, elle a été relevée à 1.30 franc, puis, sur décision du Conseil fédéral, à 2 francs le 6 avril 1918. Elle a ensuite été portée à 8.50 francs en 1919.[2] Les prix avaient plus que doublé entre 1914 et 1918.[3]

La pandémie grippale de 1918, dite « grippe espagnole », a emporté de 20 à 50 millions de personnes en trois vagues dans le monde entre 1918 et 1920, soit nettement plus que le nombre de victimes de la Première Guerre mondiale. En Suisse, quelque 25 000 personnes ont perdu la vie entre juillet 1918 et juin 1919. La vague la plus mortelle a été enregistrée en octobre/novembre 1918. Soixante pour cent des décès concernaient la tranche d'âge de 20 à 40 ans et c'est en dehors des centres urbains que la mortalité était la plus élevée. Les hommes étaient plus touchés que les femmes, probablement parce que de nombreux soldats étaient en contact rapproché dans les cantonnements.[4]

En Suisse, toute l'année 1918 a été jalonnée de tensions sociales majeures en raison de la crise économique due à la guerre, marquée par l'inflation et le chômage, de la révolution bolchevique de novembre 1917 en Russie et de la propagande révolutionnaire mondiale qui s'en est suivie. Cette situation a atteint son paroxysme mi-novembre avec la grève nationale et le déploiement de l'armée pour maintenir l'ordre.

Hugo Wermelinger

[1] Kriegsmobilmachung der schweizerischen Armee 1914–1919, Verpflegung, Unterkunft und Verwaltung, Frauenfeld 1921 de G. Bühlmann

[2] Comme rem. 1

[3] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.assetdetail.13407072.html

[4] Wikipedia, clé de recherche « grippe espagnole » et https://www.swissinfo.ch/fre/pand%C3%A9mie_quand-la-grippe-espagnole-frappa-la-suisse/44441662

Timbres des soldats : on cherche une/un auxiliaire pour la VSAM

Après notre recherche couronnée de succès pour lui trouver un successeur dans le domaine des cartes postales militaires, Hansruedi von Gunten, qui vient d'accomplir sa 85e année, a demandé d'être déchargé également du domaine de collection des timbres des soldats. Les trajets et le chemin à marcher jusqu'à la salle de collection lui deviennent, en effet, de plus en plus pénibles.

D'entente avec lui, nous cherchons donc une ou un auxiliaire pour le domaine de collection Timbres des soldats de la VSAM. **Outre la collaboration dans le suivi de la collection, ses tâches comprennent notamment la vente et le traitement de l'inventaire des doublets.**

Des connaissances préalables sont indispensables, mais une introduction approfondie dans la matière sera dispensée.

Nous serions heureux de trouver, pour notre équipe, une personnalité qui soit prête à s'engager et qui s'enthousiasme pour ce domaine d'activité. Il serait avantageux de disposer de la mobilité nécessaire et de ne pas être domicilié trop loin de notre emplacement de Thoune. Si vous manifestez de l'intérêt pour cette tâche, veuillez donc vous annoncer auprès du président pour un entretien non contraignant.

Henri Habegger, président de la VSAM, Brucheggweg 13, 3612 Steffisburg, 079 415 11 67, henri.habegger@armeemuseum.ch

On cherche des bénévoles pour la Fondation HAM

En collaboration avec la Fondation HAM, nous cherchons :

des guides (féminins ou masculins) pour des visites à travers les domaines de collection à Thoune
(Divers domaines de la collection, y compris le domaine spécialisé Armes et munitions, ainsi que la collection des chars en intérieur)

des collaborateurs(trices) bénévoles pour la saisie des domaines de collection suivants :
– Pièces et matériel d'artillerie dès 1950
– Harnachements et matériel pour les animaux de l'armée
– Projets de numérisation dans le domaine des images, des documents et des plans

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer, afin que nous puissions leur adresser d'autres documents : Henri Habegger, président de la VSAM, Brucheggweg 13, 3612 Steffisburg, 079 415 11 67, henri.habegger@armeemuseum.ch

SIG Schweizerische Industrie-Gesellschaft, Neuhausen am Rheinfall

Un partenaire important de l'armée suisse

Fondée en 1853, la SIG Schweizerische Industrie-Gesellschaft, à Neuhausen am Rheinfall, a vu le jour en tant que fabrique de wagons. Des armes ont rapidement fait partie du programme de production. En 1868, la SIG est devenue fournisseur des armes d'ordonnance suisses ; les armes à feu portatives, du pistolet aux fusils d'assaut 57 et 90 provenaient de Neuhausen am Rheinfall. Cela appartient à l'histoire ; Swiss Arms a été vendu à une holding allemande en 2005. Le domaine du matériel roulant est revenu au groupe Alstom dès 2000 et la production de wagons ferroviaires a été arrêtée en 2005. Reste le domaine des emballages ; fondé en 1906, ce secteur continue de prospérer à l'heure actuelle.

Actuellement, l'histoire des véhicules électriques de la SIG suscite un intérêt tout particulier, car la Fondation du Musée à l'arsenal a pu occuper l'ancienne salle 1 de la SIG. Le nouveau « Musée am Rheinfall » héberge désormais la collection de véhicules et est ouvert aux mêmes heures que le musée de l'arsenal de Schaffhouse. Il existe un service de navette.

En 1971, la SIG a reçu une grosse commande du GDA portant sur 1500 remorques à deux essieux, un modèle appelé remorque 70. 700 remorques supplémentaires ont été commandées en 1973. Ces véhicules munis d'un châssis en acier soudé s'intégraient bien au programme de fabrication avec les wagons ferroviaires et ont permis de remplir les carnets de commandes de 1972 à 1974. Les remorques étaient produites dans une salle qui jouxte la

Remorque de camion 70 3,5 t, charge utile 3500 kg.

Chariot élévateur SIG, gerbeur électrique EFL 1580 T, mise en circulation le 14.05.1973.

salle 1. Une remorque 70 de la SIG est exposée au Musée am Rheinfall.

En 1933, la SIG s'est lancée dans la production de véhicules électriques, tout d'abord de chariots à plate-forme pour l'industrie puis, de 1937 à 1953, de véhicules de livraison électriques. La production en série du chariot-élévateur SIG a débuté en 1948. Les chariots élévateurs étaient fabriqués dans le département IF (Industriefahrzeuge – véhicules industriels), dans un bâtiment séparé de l'Industrieplatz à Neuhausen, en bas de la Badstrasse. Au début de l'année 1976, le département IF (qui sera plus tard renommé « Förder- und Lagertechnik » [équipements de manutention et de stockage]) a été transféré dans l'usine de Beringen. L'usine de Beringen avait été reconstruite en 1964 pour le département Emballages et disposait d'espaces appropriés pour un nouveau département. La production des chariots élévateurs SIG a été définitivement arrêtée en 1980.

L'armée suisse a utilisé différents chariots élévateurs SIG. Le dernier, immatriculé M+23333, est resté en service jusque fin 2019 à l'arsenal de Mellingen. Il a pu être préservé et est retourné à Neuhausen, au Musée am Rheinfall, où il profite d'une retraite bien méritée.

Texte et photos : Markus Hofmann

Les phonotélémètres

Appareils, connus également sous la désignation de « phonotélémètres », servant à mesurer la différence du temps de propagation entre la lumière (flamme ou apparition de la fumée sortant de la bouche à feu) et le son afin de déterminer une distance.

Dans ce troisième article sur l'histoire du télémètre jusqu'à la fin du XIXe siècle, nous entamons un sujet relatif à une méthode de mesure de la distance qui, en raison de sa « simplicité », a dominé pendant un laps de temps relativement court les discussions militaires dans de nombreux pays européens. Autant que faire se peut, nous présentons ci-dessous ces appareils ainsi que leur mention dans la littérature dans l'ordre chronologique.

Des appareils servant à mesurer l'intervalle entre l'apparition de la flamme ou de la fumée jaillissant de la bouche à feu et l'arrivée de la détonation – évidemment vantés comme le nec plus ultra ainsi que toutes les inventions – furent développés et en partie aussi testés au sein de l'armée suisse. Dès le début, on se rendit compte du gros inconvénient de cette forme de mesure des distances, qui du fait qu'elle n'était possible que face à des sources de lumière actives, ne se prêtait pas à la reconnaissance du terrain et à la préparation du combat. En outre, on constata très rapidement qu'une attribution sûre de résultats cohérents d'observations et de détonations autour de nombreuses sources de lumière ne pouvait plus être effectuée de manière fiable.

Lors de l'apparition de la poudre à faible fumée dès le milieu des années 1880, cette méthode de mesure fut fortement limitée par la disparition de la fumée révélatrice et, plus tard, par l'importante réduction de la flamme à la bouche à feu ; elle n'était pratiquement plus applicable et disparut entièrement au tournant du siècle.

Mention parmi les premiers écrits

L'application de la méthode « temps de propagation du son » pour déterminer des distances est décrite de manière exemplaire dans deux publications que nous reproduisons ci-après. Il est concevable que cette méthode fût également évoquée dans de nombreuses autres publications.

Dans la publication *Die Artillerie für alle Waffen oder Lehrbuch der gesammten reinen und ausübenden Feld= und Belagerungs = Artilleriewissenschaft von C. v. Decker, Major im Königl. Preuß. Generalstabe* de 1826, la méthode de détermination de la distance par la mesure du temps de propagation du son est décrite au chiffre 27, page 19 :
« *Pour mesurer une distance au moyen du son, on se sert habituellement de compteurs à tierces. La chose présente cependant de grandes difficultés qui ne peuvent être résolues que par l'entraînement. Une erreur de plusieurs tierces, due à l'insuffisance des sens, est pratiquement inévitable, car habituellement on déclenche le mécanisme trop tard lors de la perception de l'éclair ; de même, le fait de fixer de manière ininterrompue la pièce d'artillerie adverse irrite l'œil humain de manière si forte qu'on a l'impression que l'objet visé danse devant l'œil, ce qui ne manque pas d'être la cause d'autres erreurs. En une tierce, le son parcourt (à température moyenne) 14,3 pieds décimaux rhé-*

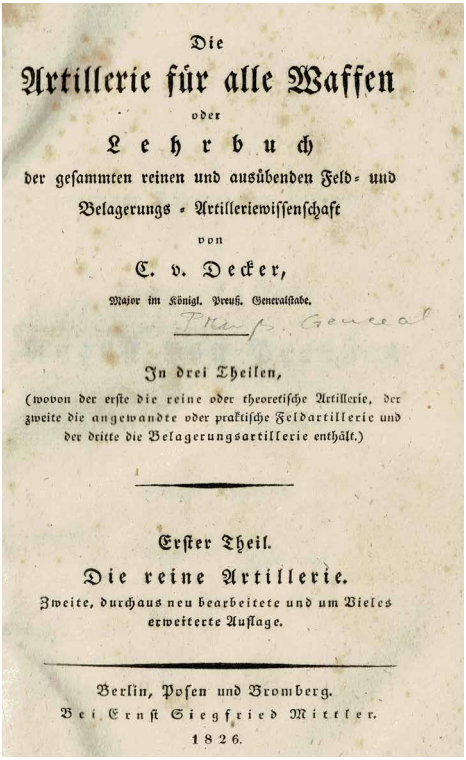

Die
Artillerie für alle Waffen
oder
Lehrbuch
der gesammten reinen und ausübenden Feld- und
Belagerungs-Artilleriewissenschaft
von
C. v. Decker,
Major im Königl. Preuß. Generalstabe.

In drei Theilen,
(wovon der erste die reine oder theoretische Artillerie, der zweite die angewandte oder praktische Feldartillerie und der dritte die Belagerungsartillerie enthält.)

Erster Theil.
Die reine Artillerie.
Zweite, durchaus neu bearbeitete und um Vieles erweiterte Auflage.

Berlin, Posen und Bromberg.
Bei Ernst Siegfried Mittler.
1826.

naux ou 7,6 pas, et en 60 tierces, resp. en une seconde, 895,8 pieds rhénans ou 447,9 pas, ce qui permet d'établir un tableau personnel.»

Pour une meilleure compréhension de ce qui précède, il convient de mentionner qu'avant la moitié du XIXe siècle des horlogers du sud de l'Allemagne avaient construit des « compteurs de tierces » à des fins astronomiques et également militaires. Ces derniers permettaient de procéder à des mesures du temps en soixantièmes de secondes, appelés « tierces[1] ».
Selon les recherches les plus récentes, l'invention du chronographe comprenant un compteur de tierces intégré peut être attribuée à Louis Moinet.[2] Ce dernier mena ses travaux à terme en 1816 avec un compteur de tierces servant à procéder à des mesures dans le domaine de l'astronomie. Jusque-là on a pensé que cette invention datait de 1862, selon le brevet d'Adolphe Nicole. Le compteur de tierces de Louis Moinet affichait non seulement les tierces mais aussi les secondes, les minutes et les heures. Son mécanisme produisait la fréquence de 216 000 vibrations (30 Hz) par heure, ce qui était incroyable pour l'époque.
Grâce à l'information selon laquelle on admettait que le pas mesure 752,9169 mm et qu'un pas compte deux pieds, on peut, affirmation citée à l'appui, retracer que le son (avec ses principes fondamentaux) parcourt une distance de 337,23 m en 60 tierces (c'est-à-dire en une seconde).
Au chiffre 20 de sa publication concernant le temps de propagation du son, l'auteur C. v. Decker ajoute que *«[…] la correction imposée par la température peut donc être négligée lorsqu'il ne s'agit que de fins militaires; relevons en passant que le son se propage d'autant plus lentement que l'air est plus froid.»*

Grâce à l'aimable autorisation de la Stiftung Deutsches Uhrenmuseum Glashütte nous sommes en mesure de reproduire ci-contre un compteur de tierces3 qui fut usiné par l'entreprise Strasser & Rhode, active à Glashütte (D) de 1875 à 1918.

Le lien ci-dessous permet de télécharger de plus amples informations et, parmi elles, un compteur de tierces en fonction.
https://www.glashuetteuhren.de/die-uhrenfabriken/strasser-rohde-von-1875-1917/

[1] Selon Wikipedia : la tierce est une unité de temps obsolète. La tierce est le soixantième de la seconde. Cette désignation nous vient du latin pars minuta tertia, en français « troisième petite partie de l'heure », et fait partie de la systématique « 1 heure = 60 minutae primae, 1 min prim = 60 minutae secundae, 1 min sec = 60 minutae tertiae, 1 min ter = 60 minutae quartae. 1 tierce = 1/60 seconde.

[2] Publication de 2013, Fédération de l'industrie horlogères suisse FH 1997-2019
https://www.fhs.swiss/fre/2013-04-22_1122.html

Cette méthode est décrite avec précision dans la revue[4] *Artillerie-Jnstruction für die Unteroffiziere der Königl. Württembergischen Artillerie, Ludwigsburg 1862,* p. 23 :
« *Comment peut-on utiliser le son pour déterminer la distance de pièces d'artillerie en activité de tir que l'on peut voir et entendre ? Puisque la lumière parcourt les plus grandes distances sur la terre en un temps infiniment réduit, on ne doit mesurer que la durée de l'apparition de la lumière du départ d'un coup jusqu'au moment où l'on entend sa détonation et multiplier le nombre de secondes par 450 ; on obtient ainsi la distance de la pièce en nombre de pas.* »

En admettant que le pas à env. 0,75 m soit intégré dans le calcul, l'auteur inconnu fait référence, pour cette Instruction de l'artillerie, à une vitesse de propagation du son de 337,5 m/s.

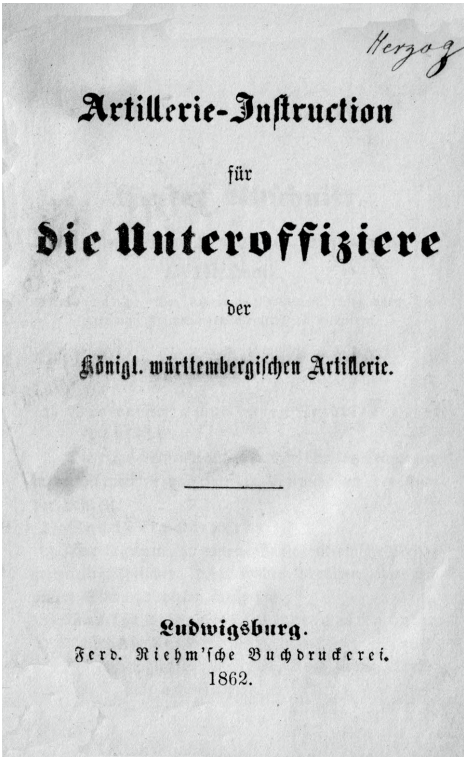

Herzog

Artillerie-Instruction

für

Die Unteroffiziere

der

Königl. württembergischen Artillerie.

Ludwigsburg.
Ferd. Riehm'sche Buchdruckerei.
1862.

On peut lire dans différents règlements d'artillerie (en France avant tout) de cette époque qu'on admettait une vitesse de propagation du son de 333,61 m/s par 10° C, avec un écart de 0,6 m/s par degré C de température. Le fait de ne pas disposer des mesures de température explique les valeurs légèrement différentes des diverses sources consultées.

Encore de nos jours, on inculque à tous les enfants la méthode consistant à compter le nombre de secondes entre la perception de l'éclair et celle du tonnerre, puis de multiplier ce nombre par la vitesse du son de 334 m/s pour déterminer la distance d'un orage !

1 Télémètre Le Boulengé

Le Boulengé, ingénieur et officier belge, s'est fait connaître avant tout par l'appareil de mesure

[3] ©Stiftung Deutsches Uhrenmuseum Glashütte

[4] Exemplaire en provenance de la bibliothèque personnelle de Hans Herzog, colonel inspecteur-général de l'artillerie suisse, avec enregistrement 1863

V_0[5] qu'il développa et qui resta également en usage en Suisse jusqu'à la fin des années 1970.

Les premières informations sur le « télémètre Le Boulengé » datent de l'époque de ses tests à Calais au cours de l'année 1874. Dans un article détaillé de la *Revue Militaire Suisse (RMS)* de 1874[6], le télémètre Le Boulengé est présenté avec les indications suivantes : « *Suite à l'étude approfondie d'une commission militaire fédérale de l'année 1869, on a observé que les télémètres actuels exigent un point de mire fixe et très apparent ; certains modèles nécessitent deux opérateurs placés aux extrémités d'une base fixe.* »

Le télémètre développé par le major Le Boulengé repose sur un tout autre principe, à savoir sur la vitesse du son. L'inventeur a présenté trois modèles différents, soit pour les distances maximales de 1600, 2500 et 4000 m. Ces trois modèles se composent pareillement d'un tube cylindrique en verre placé dans une enveloppe en cuivre verni de 18 mm de diamètre. Les longueurs sont respectivement de 95 mm, de 120 mm et de 180 mm, et le coût de 14 fr. 25 à 21 fr. 50. Le tube en verre renferme un curseur métallique complètement baigné dans de l'eau distillée et une échelle graduée représentant les distances. Ce curseur est composé d'une petite tige en argent munie d'un disque à chaque extrémité.

À l'engagement, le curseur se tient à l'extrémité du tube qui correspond au début de la graduation. L'observateur place l'instrument horizontalement dans une main et fixe les yeux sur la position ennemie. À l'instant où il perçoit la fumée ou la flamme de la bouche à feu qui signalent le départ du coup de feu, il tourne immédiatement le poignet de façon à amener l'instrument à la verticale, à la suite de quoi le curseur descend le long du tube. Puis, lorsque la détonation frappe l'oreille, il ramène le tube à l'horizontale et peut lire instantanément la distance sur l'échelle.

Pour que l'indication de la distance donnée par le télémètre soit toujours exacte, l'inventeur a dû tenir compte des variations que la température fait subir à la vitesse de propagation du son. Il a dû calculer la densité et la dilatibilité du liquide ainsi que le volume et la densité du curseur/flotteur. L'invention de Le Boulengé a été présentée au monde militaire en avril 1874 et au mois de septembre on comptait déjà 246 télémètres en service d'essai dans différents pays. Les expériences les plus instructives ont été celles de l'école de tir d'artillerie belge de Brasschaat. Elles comportent 318 observations divisées en 52 séries, à des distances comprises entre 300 et 3400 mètres, et dues à 36 officiers et sous-officiers maniant à tour de rôle 5 télémètres. L'erreur moyenne a été de 24 m.

[5] Appareil servant à mesurer la vitesse initiale d'obus

[6] RMS 1874, vol. 19, pp. 461/462

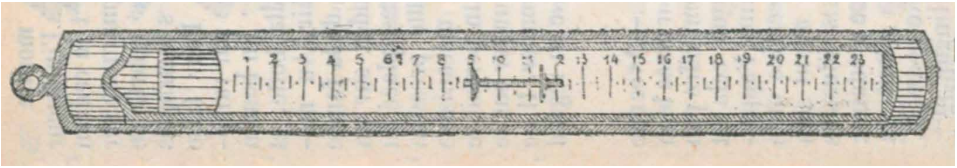

Télémètre Le Boulengé avec, au milieu, son curseur en argent (modèle pour des distances jusqu'à 2500 m).

Télémètre Le Boulengé dans la collection du matériel historique de la Fondation HAM à Thoune.
Une enveloppe pivotante protège le petit tube en verre (Photo Henri Habegger).

Selon la *Revue Militaire Suisse* de 1877[7], les essais sur le télémètre Le Boulengé eurent lieu le 12 décembre 1874 sur la place d'armes de Thoune.

Nos sources ne révèlent pas si ces essais furent exécutés avec le modèle de télémètre en forme de tube (voir l'illustration ci-dessus) ou avec une version en boîtier de bois telle que reproduite ci-après.

Une nouvelle version du télémètre, soit le « télémètre de fusil » Boulengé est présentée dans la *Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* de décembre 1875[8]; sa nouveauté réside dans le fait que l'instrument est incorporé dans la crosse d'un fusil. L'échelle des distances est limitée à 1200 m, distance considérée à l'époque comme portée maximale des fusils. Cette version avait pour curseur une petite tige en ivoire colorée en rouge et utilisait comme liquide de suspension d'abord de l'éther sulfurique puis de la benzine pure. Le prix d'un tel télémètre de fusil se chiffrait à Fr. 4.50. À la fin de l'article, on mentionne encore ceci :
« *Nous ajoutons à cette communication hautement appréciée […] que le modèle amélioré du télémètre de fusil de Le Boulengé, selon l'ordre donné par le chef d'arme de l'infanterie, a également été soumis à des essais approfondis en Suisse, lesquels sont encore en cours. Nous nous abstenons pour l'instant de tout jugement afin de ne pas en anticiper les résultats mais nous nous réservons d'y revenir en temps utile.* »

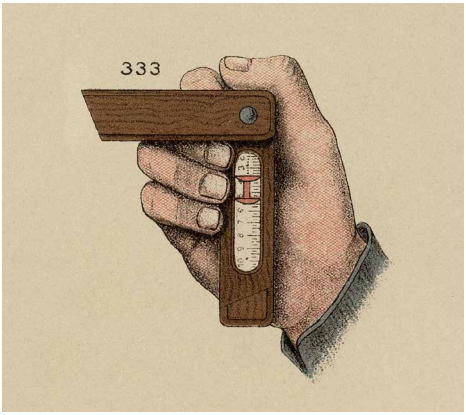

Télémètre Le Boulengé dans son boîtier de bois avec couvercle en position d'ouverture pendant la mesure et le mouvement vers le bas du curseur.

Illustration dans la publication *Allgemeine Waffenkunde für Infanterie* de Rudolf Schmidt, 1888[9].

[7] RMS 1877, vol. 22, pp. 60, 170-172
[8] Allgemeine Waffenkunde für Infanterie de Rudolf Schmidt, 1888, pp. 135/136 et planche 19 (Fig. 333 et 334)
[9] ASMZ 1875, n° 51, pp. 401/402

Un soldat français équipé du fusil d'infanterie type Gras, modèle 1874.

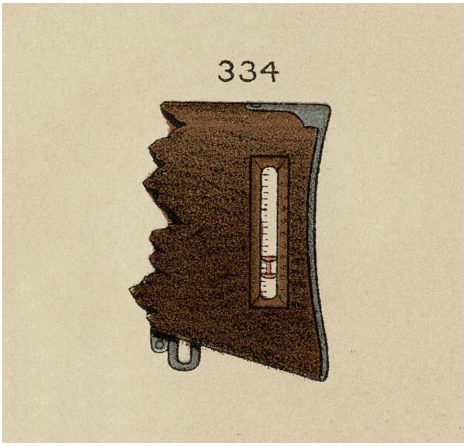

Ci-dessous et à gauche du soldat, le télémètre modèle Le Boulengé intégré dans la crosse du fusil.

Dans sa publication de 1888, le colonel Rudolf Schmidt décrit le maniement du télémètre Le Boulengé de la manière suivante :
« *Intégré de cette manière dans la crosse, le maniement du télémètre de fusil est le suivant : L'observateur adopte ce qu'on appelle une position large en direction de l'objet à viser, le fusil tenu par les bras tendus vers le bas, canon du fusil vers le bas, la poignée tenue par la main droite tournée vers l'intérieur, le fût à peu près au milieu tenu par la main gauche tournée vers l'extérieur. Tel est le* ***premier mouvement*** *servant d'introduction à l'observation, le curseur se plaçant au point zéro de l'échelle.*
Deuxième mouvement (pour l'observation). *Tourner au moyen de la main droite le fusil tenu par la main gauche, de manière à ce que le canon soit tourné vers l'extérieur et que le télémètre soit placé à plat vers le haut. Un coup d'œil sur le télémètre permet de s'assurer que le curseur est placé sur son point zéro ; l'observateur demeure dans cette position.*
Troisième mouvement. *Au moment de la perception du coup parti de l'ennemi (fumée), on tourne rapidement le fusil de manière à ce que le canon soit placé à la verticale, le curseur commençant à se déplacer.*
Quatrième mouvement. *Au moment où l'on entend la détonation, le fusil est ramené dans la position 2, le curseur cessant de se déplacer.*
Cinquième mouvement. *Lecture de la distance en levant légèrement la crosse.* »

Les tests effectués en Suisse permirent d'observer qu'en raison du maniement du fusil et surtout après le 10e coup, des bulles de gaz se formaient dans le tube en verre empêchant

ainsi une mesure précise. On constata également qu'une mesure de distances en dessous de 500 m n'était guère possible en raison du bref intervalle entre la signature d'un coup parti et la perception de la détonation.

2 Télémètre Roques[10]

L'inventeur parisien M. L. Roques menait également des travaux dans le domaine de la mesure de la distance sur la base de la vitesse du son. Son invention n'a pas encore pu être classée avec précision dans l'ordre chronologique. En observant la diversité de la vitesse du son dans des températures différentes, il constata que la vitesse du son de 330,6 m/s ne s'appliquait qu'à la température de 0° Celsius. Celle-ci était de 19 836 m/min ou 1/198 min pour une distance de 400 m. Cet intervalle de 1/198 min correspond à l'oscillation d'un pendule de 91 mm de longueur. Il en calcula la longueur d'un pendule pour les températures sous nos latitudes et aboutit au tableau (abrégé) ci-dessous :

−20°	Longueur du pendule	99 mm
− 5°	»	93 mm
0°	»	91 mm
+10°	»	88 mm
+20°	»	85 mm
+30°	»	82 mm

Fort de ces conclusions, il construisit l'appareil portatif reproduit ci-dessous ; ce dernier comprenait un thermomètre intégré servant à la détermination de la température ambiante et au placement de la bonne longueur du pendule.

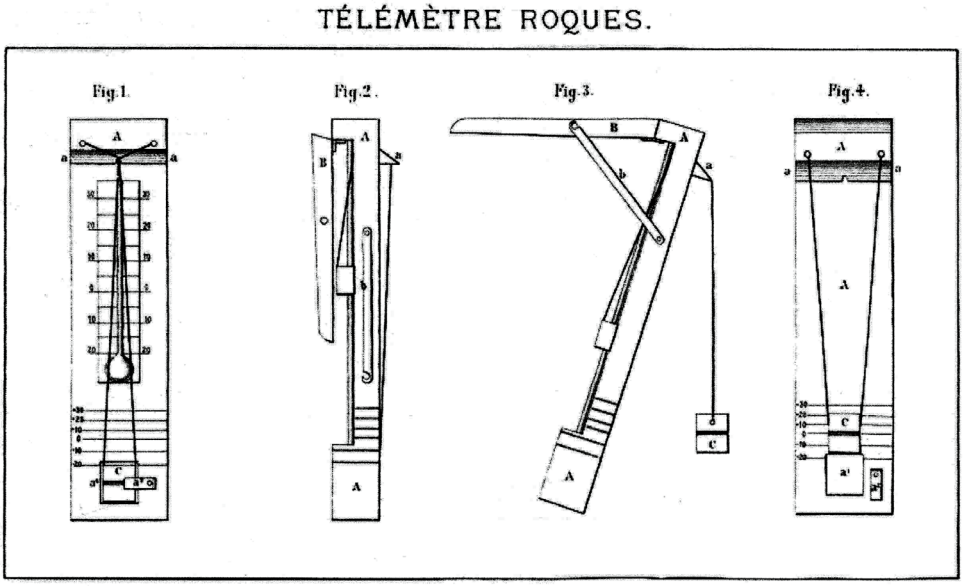

Télémètre Roques
Fig. 1 et 2 Appareil portatif en configuration de transport, poids du pendule (C) fixé.
Fig. 3 et 4 Appareil portatif en position opérationnelle, poids du pendule (C) placé sur la bonne température lue sur le thermomètre et en oscillation libre.

[10] RMS 1888, vol. 33, pp. 173-175 et planche

Pour la détermination de la distance, l'inventeur était d'avis qu'il suffisait de compter le nombre d'oscillations du pendule, le son parcourant 100 m par oscillation et 10 oscillations correspondant donc à 1000 m.

3 Chronomètre Ehrenberg-Montandon[11]

En 1875, le premier-lieutenant d'artillerie badois von Ehrenberg fit fabriquer un instrument servant à déterminer les distances au moyen de la vitesse du son par un horloger de Karlsruhe. Cet instrument, de facture assez simple, ressemblait à un réveil et possédait une aiguille qui, mue par un mécanisme horloger, était remontable et passait sur des marques de distances de 83 à 83 m. Le déclenchement se faisait lorsqu'on percevait une flamme de bouche à feu tandis que l'arrêt était effectué à l'arrivée de la détonation du départ du coup ou du son supersonique. Il était possible, avec une précision satisfaisante, de mesurer la distance séparant l'emplacement de la mesure de celui de la pièce en activité de tir. Comme cet appareil ne trouva pas grâce auprès de la commission d'examen de l'artillerie allemande mais que son inventeur était persuadé de son utilité, il s'adressa au major de l'artillerie suisse Montandon[12] à Sainte-Croix. Ce dernier adapta une montre de poche de grand format aux fonctions de l'invention en intégrant une graduation en hectomètres. L'échelle du chronomètre était divisée en pas de 50 m et culminait à 10 km, toujours en se basant sur la vitesse du son de 334 m/s établie.

Lors de l'observation d'un coup de feu ennemi, pièce d'artillerie ou fusil, on pressait le bouton de déclenchement, et une deuxième fois lors de la perception de la détonation. On pouvait lire instantanément la distance sur la graduation. Une pression supplémentaire ramenait l'aiguille dans sa position initiale.

À des fins d'usage universel, le télémètre Ehrenberg-Montandon comprenait les quatre échelles suivantes :

– Montre avec heures et minutes
– Montre avec division en secondes
– Chronomètre avec division en ⅕ secondes
– Télémètre avec subdivision en hectomètres et demi-hectomètres

En 1884, des essais avec ce télémètre produisirent des résultats très satisfaisants à Thoune. Lors du regroupement de la VIIIe division dans les Grisons, un officier d'artillerie fit également de très bonnes expériences lors de tirs à Trimmis et à Ragaz. Finalement, l'entreprise Krupp mena également des essais sur la place de tir de Meppen (D) qui débouchèrent sur la commande immédiate d'un certain nombre de télémètres-chronomètres. Par la suite, la revue *Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie*[13] de septembre 1884 publia la conclusion suivante :

« Pour résumer les avantages du télémètre Ehrenberg-Montandon, on peut retenir qu'il est supérieur à tous les instruments analogues connus et qu'il peut être utile à l'officier en temps de paix pour saisir des processus opérationnels. Au combat, son emploi peut être encore plus varié, puisqu'il pourrait rendre service aux officiers lors de reconnaissances ou à ceux parmi eux qui conduisent le feu de l'infanterie ou de l'artillerie. »

4 Cronotelémetro Ortega[14]

Dans son ouvrage *Allgemeine Waffenkunde für Infanterie* de 1888, le colonel Rudolf Schmidt présente le cronotelémetro Ortega comme suit : « *Le Cronotelémetro Ortega, construit par le colonel espagnol Ortega, est une montre de poche dont l'avers porte un cadran affichant les heures, les minutes et les secondes. Le revers présente un deuxième cadran servant à la détermination de distances ; il est divisé en 200 parties à 50 m chacune sur un cercle dont la division est basée sur 333 mètres par seconde. L'aiguille, placée sur sa position zéro avant la mesure, est déclenchée par une pression sur le bouton du remontoir et stoppée par une seconde pression ; ce procédé permet de lire la transformation des secondes en mètres de distance sur le cadran.* »

Dans la collection du Musée international d'horlogerie La Chaux-de-Fonds (www.mih.ch) se trouvent deux tels spécimens du Cronotelémetro Ortega, avec la désignation « Montre de poche avec chronographe et curvimètre ». Grâce à la bienveillance de Musée international de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds, voici une représentation de l'objet I-240.

Avers, fig. I-240(1).

Revers, fig. I-240(2).

[11] RMS 1885, vol. 30, pp. 315-317

[12] Selon l'État des officiers 1884 : Major Emile Montandon, né 1844, originaire de Travers, Le Locle et Genève

[13] Schweizerische Zeitschrift für Artillerie & Genie, 1884, pp. 345-349

[14] Allgemeine Waffenkunde für Infanterie. Mit besonderer Berücksichtigung der neuesten Kriegs-Handfeuerwaffen der modernen Staaten. Rudolf Schmidt, Oberst, Berne 1888, p. 136. (La source suivante à laquelle il se réfère n'a pas été trouvée : Manual de Tiro, IIme Ed, Gallardo Mar. Y Romero, Toledo 1880, Fando é Hijo)

5 Du Nord Wilhelm

L'inventeur viennois Wilhelm du Nord fit breveter un chronomètre servant à déterminer le temps de propagation du son auprès du Bureau de brevets impérial allemand (voir le brevet n° 15529 reproduit ci-dessous). Celui-ci se distingue par la particularité d'inclure le paramètre de la température ambiante dans la vitesse du son afin d'obtenir de meilleurs résultats de mesure.

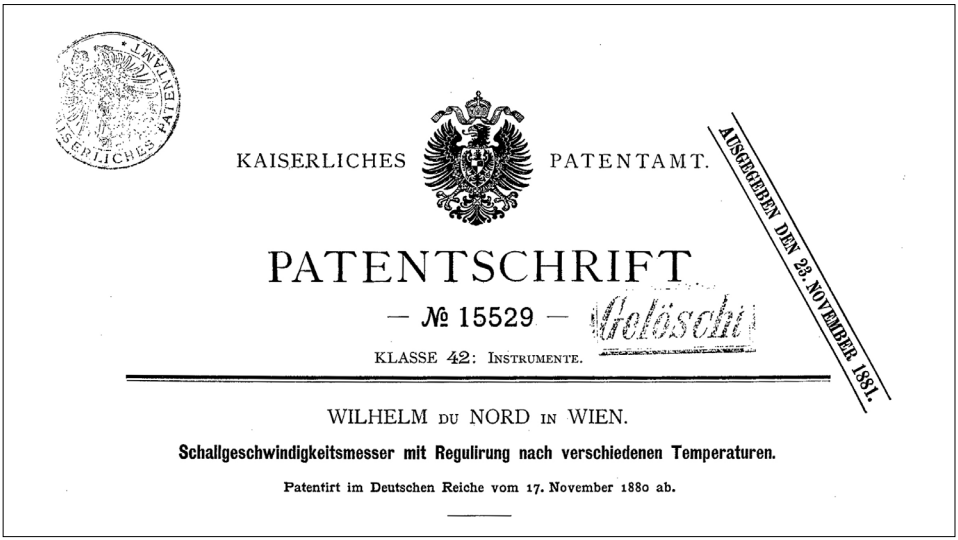
KAISERLICHES PATENTAMT.

AUSGEGEBEN DEN 23. NOVEMBER 1881.

PATENTSCHRIFT

— № 15529 —

Gelöscht

KLASSE 42: INSTRUMENTE.

WILHELM DU NORD IN WIEN.

Schallgeschwindigkeitsmesser mit Regulirung nach verschiedenen Temperaturen.

Patentirt im Deutschen Reiche vom 17. November 1880 ab.

Couverture du fascicule du brevet du 17 novembre 1880.

Dans le fascicule du brevet, l'invention est décrite comme suit :

« *On sait que l'onde lumineuse se propage dans l'espace à une vitesse de 300-400 km, tandis que l'onde du son ne parcourt que la distance de ½ km dans le même intervalle de temps. Lorsque la lumière et le son proviennent de la même source et qu'on dispose d'un instrument capable de mesurer l'intervalle entre la perception de la lumière et celle du son en des fractions de temps les plus petites possibles (dans notre cas à une précision de 1/300 à 1/360* seconde), *on a un instrument de mesure, basé sur la mesure du temps de propagation du son tout à fait idoine à l'emploi militaire, permettant de mesurer la durée entre l'apparition de la lumière et celle du son. Lorsque cette mesure de durée est transformée en mesure de distance par l'instrument lui-même, dans ce cas jusqu'à l'unité du mètre, on obtient un télémètre qui relève la distance séparant l'observateur de la source de la lumière et du son. L'instrument dont il est question correspond à ce but. Il s'agit d'un mécanisme conçu de manière à déclencher un système d'aiguilles et de cadrans lors de la perception de la lumière et du son et d'afficher la distance parcourue par le son lorsqu'on l'interrompt. Les cadrans peuvent être disposés de manière différente, soit par quatre afin d'afficher les unités, les dizaines, les centaines ou les milliers, soit uniquement par deux pour afficher les unités*

et les dizaines sur l'un, et les centaines et les milliers sur l'autre, etc. Le mouvement de l'instrument ne correspondrait cependant pas à la propagation véritable du son dans la nature s'il ne pouvait pas être adapté à la température qui, comme on le sait, influence fortement sa vitesse. C'est précisément cette exigence qu'aucun instrument connu à ce jour n'est en mesure d'atteindre que le présent instrument veut remplir. Une échelle correspondant à des degrés de températures de –20 à +50° C. est gravée à côté des cadrans ; à des fins de réglage du mécanisme, une aiguille A est placée au moyen du bouton k1 sur le chiffre de l'échelle des températures qui correspond à la température ambiante. »

On s'étonne de constater la somme des efforts consentis par l'inventeur pour intégrer le coefficient de la température dans la vitesse de propagation du son avec toutefois pour résultat un manque de précision général assez important.

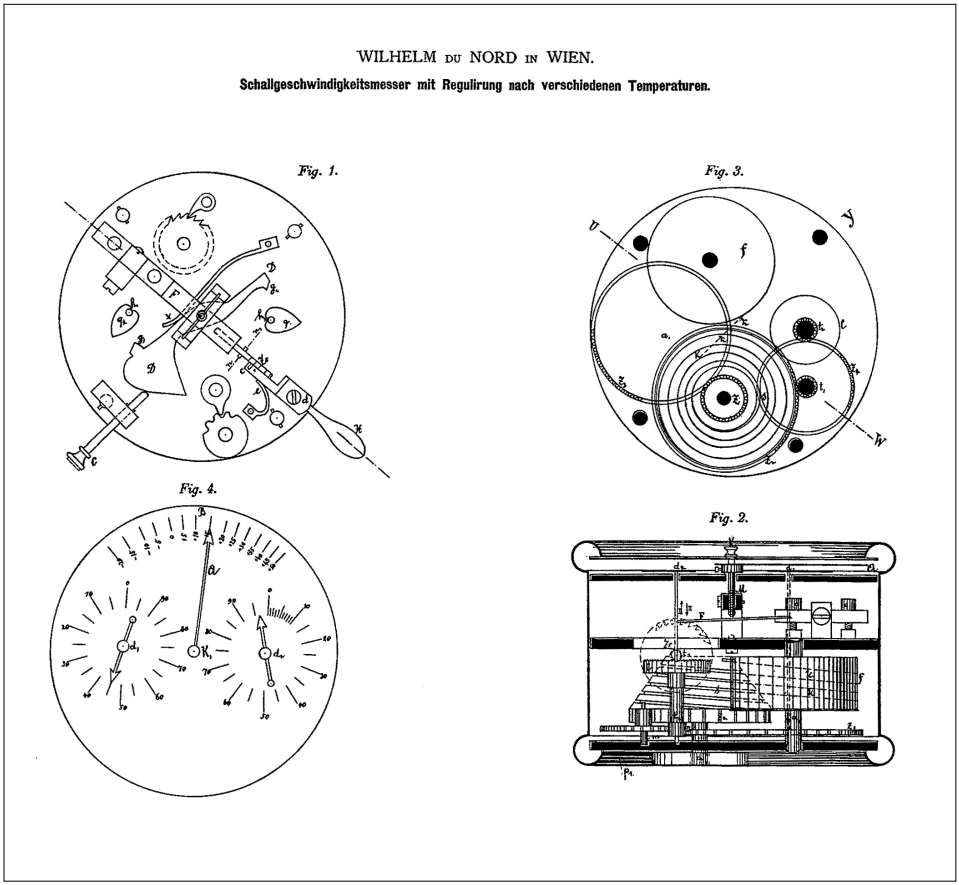

Dessin du chronomètre du Nord dans le fascicule du brevet.

6 Télémètre Redier[15]

Un télémètre a également été inventé en France par M. Redier sur les mêmes bases que le chronomètre Ehrenberg-Montandon. Joseph-Antoine-Jean Redier est né le 25 décembre 1817 à Sommières, France. Après son apprentissage d'horloger, il fut convoqué en 1838 pour accomplir son service militaire auquel il fut toutefois mis un terme après trois mois, car Redier gérait des inventions d'importance militaire. Ses inventions obtinrent plus de 60 brevets. En 1863, il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur et, en 1878, Officier du même ordre. Redier décéda le 30 décembre 1892.

L'horloger Joseph-Antoine-Jean Redier.

L'aiguille de ce télémètre parcourait le cadran en 15 secondes. Une double division marquée sur le cadran indiquait les secondes et les quarts de seconde d'une part, les longueurs métriques de 50 en 50 mètres d'autre part. Le petit cadran supérieur affiche l'avancement par minute, à raison de quatre tours à 15 secondes de l'aiguille des secondes.

Le déclenchement de la mesure s'effectue par la pression sur un bouton situé sous l'anneau au-dessus de la montre ; on cesse de presser ce bouton dès que l'on perçoit la détonation. Cet instrument est le seul de son genre qui n'ait de fonction d'horloge à proprement parler.

Nous déplorons le fait de ne pas avoir réussi à trouver de plus amples informations sur le phonotélémètre de Redier, à l'exception de la source citée plus haut.

Phonotélémètre de Redier[16],
à gauche, vue sur le cadran ;
à droite avec le couvercle du boîtier ouvert.

[15] Cours de topographie, A. Laplaiche, Paris 1884, quatrième édition, tome second, pp. 87/88

[16] En ce qui concerne l'attribution à Redier, supposée par l'auteur de ces lignes, il demeure encore des incertitudes en raison de l'absence de l'indication habituelle du producteur sur le cadran et sur le boîtier. Les illustrations de cet instrument ont été mises à disposition par le Musée d'horlogerie du Locle (www.mhl-monts.ch).

7 Didisheim[17], montre de poche équipée d'un télémètre

Marc et Emmanuel Didisheim, descendants de la famille du même nom originaire de Hégenheim en Alsace, sont en 1850 les fondateurs du Comptoir horloger Didisheim à Saint-Imier. Emmanuel assumait la production horlogère, tandis que Marc s'occupait de la vente. Outre la haute fiabilité de leurs produits, la raison de leur succès résidait dans leur habileté en matière de mécanisation dans le domaine de l'horlogerie. Dès 1854, ils construisirent des ateliers pour faire face au volume croissant des commandes.

Le 8 novembre 1884, l'entreprise M. & E. Didisheim de Saint-Imier obtint du Bureau de brevets impérial allemand le brevet n° 31640 pour une « montre de poche avec curvimètre et télémètre ».

Le fascicule du brevet décrit l'invention de la manière suivante :

Dans l'invention présente, le cadran du compteur des secondes et le compteur des secondes lui-même servent à mesurer le son.

Comme l'illustre le dessin attaché, le cadran (fig.1) pour l'affiche du temps écoulé se trouve à l'avers, tandis que le compteur des secondes (fig. 2) est placé au revers. Pour la montre et le compteur de secondes, l'invention utilise les minuteries notoirement connues.

En plus de la division en heures et en minutes sur le cercle extérieur (a), on trouve sur le cadran (fig.1) une division de 0 à 20 km. Sur le cercle intérieur (b) se trouve une division de 0 à 16 km, ainsi que ses dizièmes ; de plus, une troisième aiguille y est placée qui n'est pas en relation avec la minuterie mais qui est actionnée mécaniquement par la roulette (g) à l'extérieur et au bas du boîtier au moyen d'une

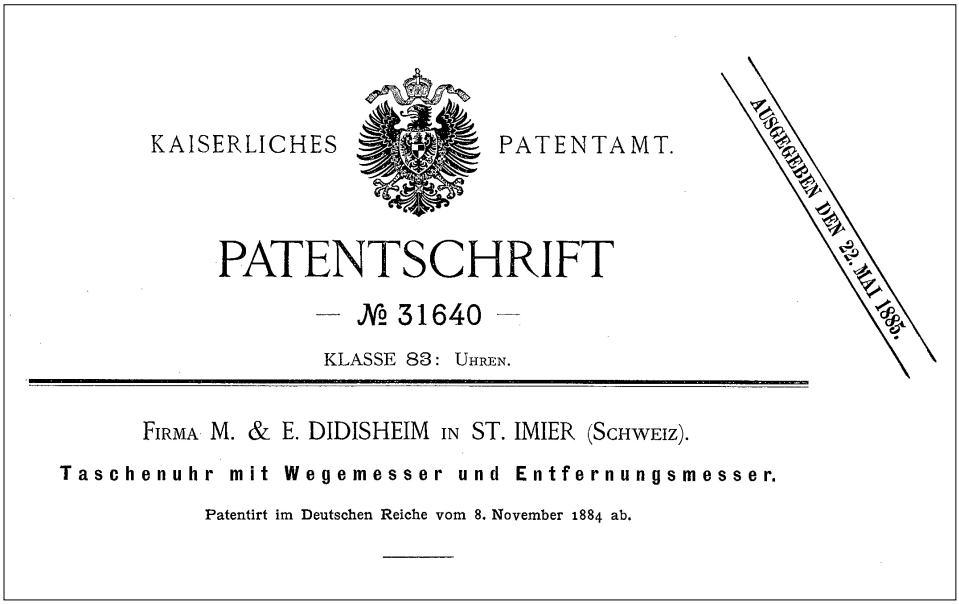
KAISERLICHES PATENTAMT.

AUSGEGEBEN DEN 22. MAI 1885.

PATENTSCHRIFT

— № 31640 —

KLASSE 83: UHREN.

FIRMA M. & E. DIDISHEIM IN ST. IMIER (SCHWEIZ).

Taschenuhr mit Wegemesser und Entfernungsmesser.

Patentirt im Deutschen Reiche vom 8. November 1884 ab.

Couverture du fascicule du brevet du 8 novembre 1884.

[17] http://dingler.culture.hu-berlin.de/article/pj261/ar261143

simple minuterie placée entre le cadran et le mécanisme.

Dans le dessin annexé, la division extérieure (a) rend la distance de 20 km à l'échelle 1:100 000, tandis que la division intérieure (b) rend la distance de 16 km à l'échelle 1:80 000; suivant les besoins, il est loisible d'y adjoindre des cadrans séparés pour les échelles les plus courantes et de procéder à des remplacements de cas en cas.

Lorsqu'il s'agit de mesurer sur n'importe quel plan (carte d'état-major, etc.) une longueur (en courbe ou en ligne directe), on suit le chemin de cette ligne au moyen de la roulette après avoir placé l'aiguille (f) sur 0 km; à la fin de la ligne, l'aiguille mue par la roulette (g) affiche la longueur de la ligne, par exemple 17 km à l'échelle 1 : 100 000 resp. 13,6 km à l'échelle 1 : 80 000, fig. 1.

Le curvimètre en soi est connu.

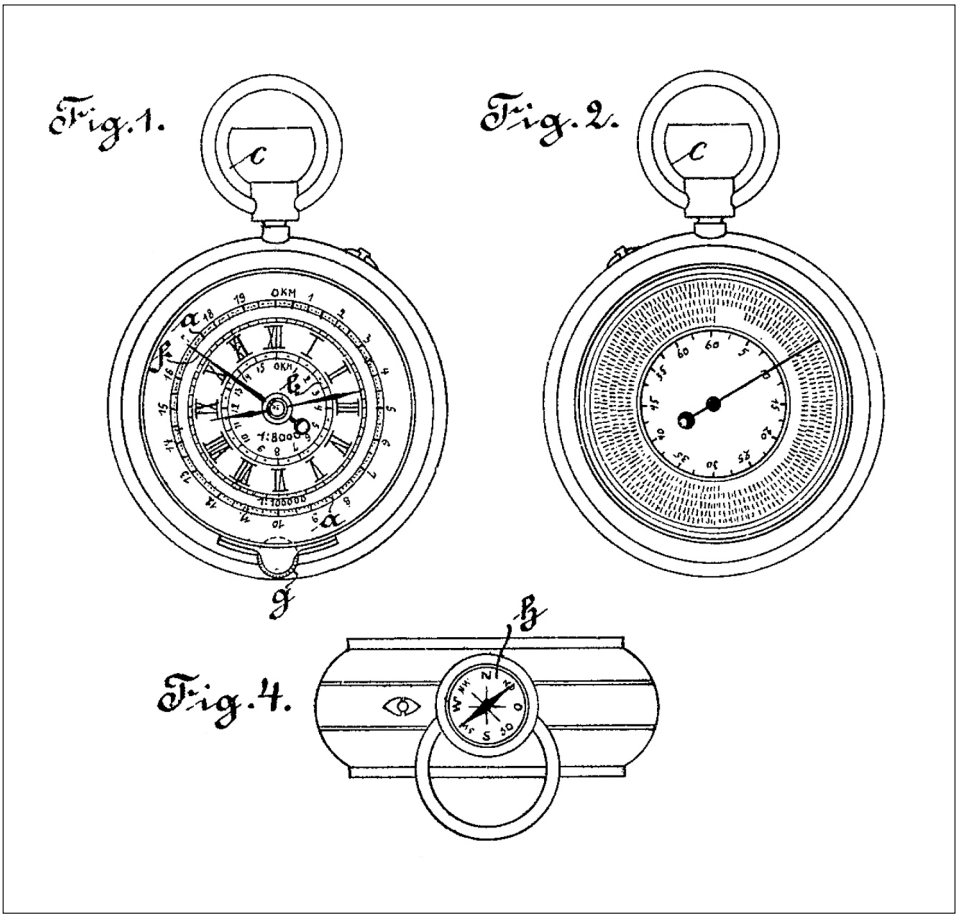

Dessin avec les fig. 1, 2, 4 en provenance du fascicule du brevet n° 31640.

Sur le cadran du compteur des secondes, fig. 2, une division est placée à l'extérieur du cadran des secondes; celle-ci présente des nombres allant de trois à cinq chiffres dont le plus petit commence à 0,5 seconde avec 170 et s'accroît d'une demi-seconde à l'autre de 170, si bien qu'à 60 secondes s'affiche le nombre de 20400; les nombres doivent être lus de l'intérieur vers l'extérieur (voir la fig. 3 ci-dessous, à l'échelle agrandie).

Lorsque l'aiguille est sur zéro, ce qui sera le cas le plus souvent lorsque l'appareil n'est pas sollicité, et qu'il s'agit de mesurer une distance, par exemple celle entre une batterie ennemie ou un orage et l'emplacement de l'observateur, on procède comme suit: au moment où l'on perçoit la lueur dégagée par le départ du coup ou par l'éclair, on actionne l'aguille des secondes de la manière désormais connue en pressant sur le bouton (c); dès que l'on entend la détonation, on arrête l'aiguille par une seconde pression (c) et l'on peut immédiatement lire la distance exprimée par des chiffres (nombre de secondes × 340 m) sur le cadran. Si, par exemple, la détonation est perçue après 10 secondes, la batterie ennemie se trouve à 3400 m = 3,4 km de l'observateur.

Finalement, une boussole (h) est placée sur le bouton (c), fig. 4, à des fins d'orientation.

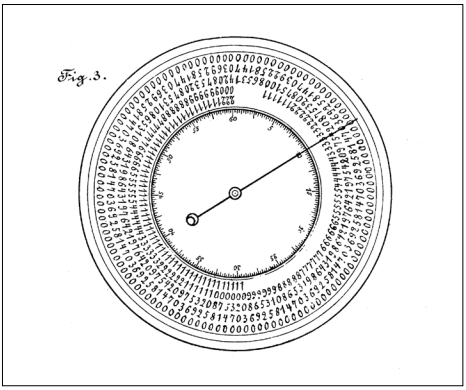

Dessin avec la fig. 3 du fascicule du brevet n° 31640.

8 Phonotélémètre Thouvenin

En date du 13 juillet 1895, le capitaine français François-Arsène Thouvenin obtint le brevet n° 10870 par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle pour une « montre-chronographe perfectionnée ».

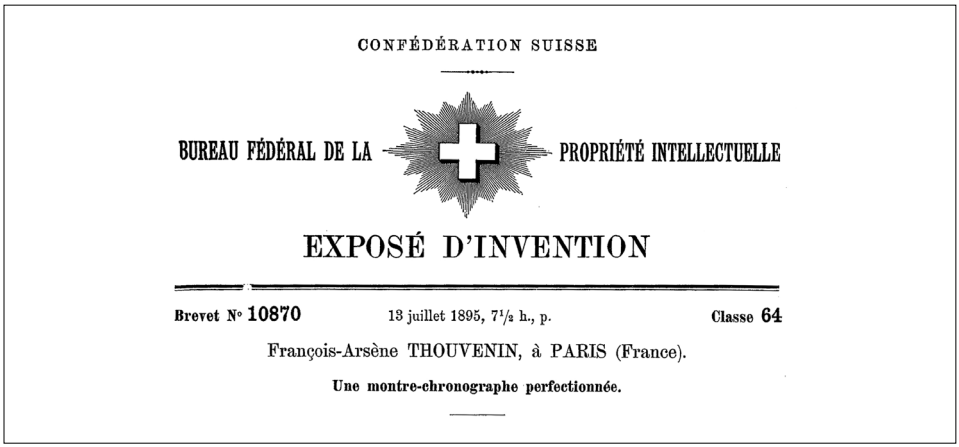

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 10870 — 13 juillet 1895, 7½ h., p. — Classe 64

François-Arsène THOUVENIN, à PARIS (France).

Une montre-chronographe perfectionnée.

Couverture du fascicule du brevet n° 10870 du 13 juillet 1895 du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

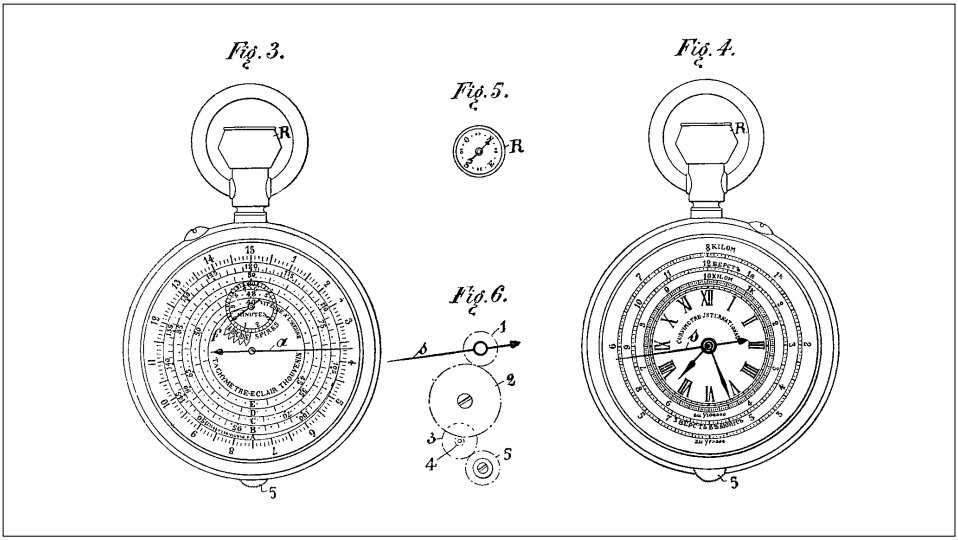

Dessins en provenance du fascicule du brevet n° 10870 du 13 juillet 1895.

Le phonotélémètre de Thouvenin conforme au brevet suisse n° 10870 du 13 juillet 1895 cité plus haut a également été produit par l'entreprise Droz & Cie à Saint-Imier. Ci-dessous un exemplaire de cet instrument[18].

Cadran à l'avers ; en dessous de la boîte, on voit la roulette du curvimètre.

Marquages au revers : « *Le Ministre de la guerre rend les officiers attentifs à l'emploi du phonomètre.* »

[18] Les illustrations proviennent de l'internet

Dans la revue française *Le Magasin Pittoresque,* l'auteur R. de C. publia, pp. 135-136, un article détaillé sur le « phonotélémètre du capitaine Thouvenin ». Outre une description minutieuse de ses mécanismes, l'auteur signale également l'importance de la notion de la distance exacte pour l'artillerie lors de tirs avec des fusées à retardement, notion permettant d'augmenter les chances de succès même sans réglages fastidieux.

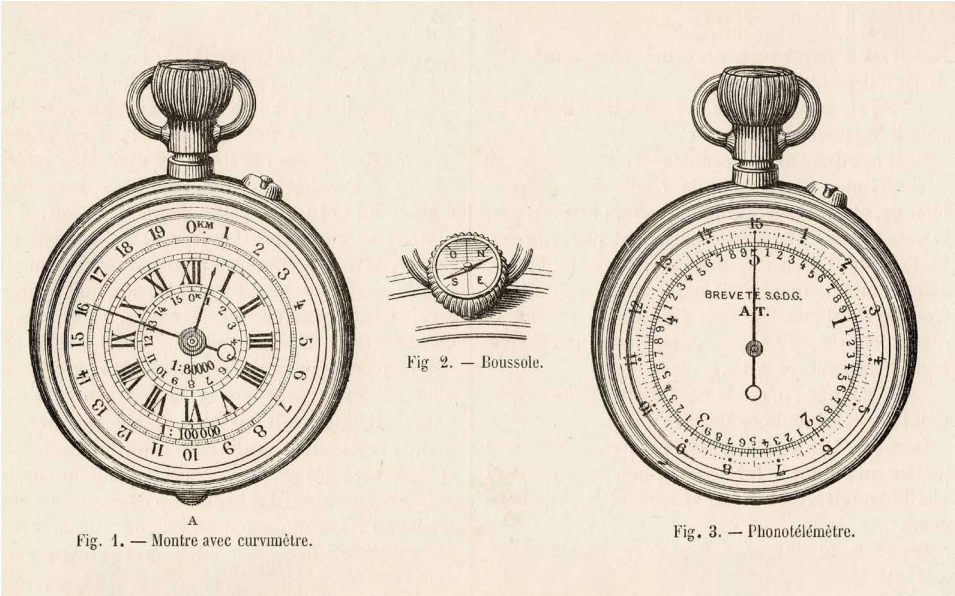

Fig. 1. — Montre avec curvimètre.

Fig 2. — Boussole.

Fig. 3. — Phonotélémètre.

Le phonotélémètre Thouvenin est un instrument à plusieurs variantes qui, par rapport à d'autres instruments de ce genre, a été produit dans la plus grande quantité. Il apparaît toujours encore lors de ventes aux enchères.

La *Zeitschrift für die Schweizerische Artillerie & Genie* de 1889 publie, page 122, la notice suivante :
«Le capitaine français Thouvenin a fait breveter en France un télémètre (avec curvimètre et boussole) prétendument nouveau sur lequel le Ministère de la guerre français attire l'attention. Cette montre à télémètre n'est toutefois rien d'autre que le phonotélémètre, muni de la division du télémètre de Montandon, qui se vend sur le marché depuis sept ans par une entreprise horlogère jurassienne. C'est ainsi qu'on se vante de mérites d'autrui – ou qu'on exploite l'inventivité suisse !»[19]

[19] On oublia pourtant de préciser que l'idée avait pour origine l'officier Ehrenberg, de Bade

La collection de montres Beyer à Zurich qui nous a mis généreusement ces photographies à disposition abrite le phonotélémètre Thouvenin reproduit ci-dessous.

Phonotélémètre Thouvenin de la collection d'horlogerie Beyer à Zurich.
Figure à gauche : cadran à l'avers avec montre et curvimètre pour les échelles 1:80 000 (un tour = 16 km) et 1:100 000 (un tour = 20 km).
Figure au milieu : cadran au revers avec aiguille des secondes (échelle extérieure noire, un tour = 15 secondes; échelle intérieure rouge avec indication de la distance en hectomètres et kilomètres) ; en haut, petit cadran avec affichage (contre le sens des aiguilles habituel) du nombre de minutes. Au bas, marquage en forme de demi-cercle : « Recommandé par le Ministre de la guerre, adopté officiellement pour les écoles du gouvernement. »
Figure à droite : boussole sur le bouton du remontoir.

Au vu du brevet de l'invention de l'entreprise Didisheim à Saint-Imier octroyé par le Bureau de brevets impérial allemand (voir le chiffre 7 ci-dessus), la délivrance de ce brevet peut susciter l'étonnement. On observe, en effet, la même combinaison des fonctions de chronomètre, de curvimètre et de boussole qui se basait en principe sur le développement du chronomètre Ehrenberg-Montandon.

La France délivra, elle encore, un brevet pour le phonotélémètre de Thouvenin sous le libellé Breveté S.G.D.G, n° 1227[20]», partiellement aussi sous l'indication S.G.D.G. n° 1232.

Remarque finale

En dépit de notre prise de contact avec toutes les collections de montres connues, nous n'avons malheureusement pas réussi à trouver en Suisse un seul exemplaire du chronomètre Ehrenberg-Montandon, pas plus que celui de Didisheim, tous deux pourtant développés en Suisse et, à en croire les sources de l'époque, usinés sur place. Cet article contribuera peut-être à découvrir et à identifier des exemplaires jusque-là inconnu parmi ces types de chronomètres recherchés. Comme c'est toujours le cas dans le contexte de ces articles de recherche, l'auteur manifeste sa reconnaissance à qui voudra lui apporter des indications complémentaires.

La quatrième partie de l'histoire des télémètres en Suisse jusqu'à la fin du XIXe siècle suivra dans un bulletin ultérieur.

Remerciements
Je remercie M. Antonin Marchini ainsi que la direction de la Fondation HAM pour la possibilité de photographier le phonotélémètre Le Boulengé qui fait partie de leur collection.
Mes remerciements s'adressent également à tous les musées d'horlogerie que j'ai approchés pour leurs renseignements spontanés sur les quelques rares documents et objets de collection en leur possession.
Mes remerciements vont en outre à M. Werner Sünkel, Wehrtechnikmuseum Röthenbach an der Pegnitz (D), pour ses précieuses indications concernant les compteurs de tierces ainsi qu'à M. Antoine de Courten pour ses utiles références en matière de recherche.

Sources (chronologiques)

– Die Artillerie für alle Waffen oder Lehrbuch der gesammten reinen und ausübenden Feld= und Belagerungs = Artilleriewissenschaft. C. v. Decker. Erster Theil. Die reine Artillerie. Berlin, Posen et Bromberg, 1826.
– Artillerie-Jnstruction für die Unteroffiziere der Königl. Württembergischen Artillerie, Ludwigsburg 1862, p. 23
– RMS 1874, vol. 19, pp. 461/462
– ASMZ 1875, n° 51, pp. 401/402
– RMS 1877, vol. 22, pp. 58-61, 169-172
– Die Handfeuerwaffen, ihre Entstehung und technisch-historische Entwicklung bis zur Gegenwart von Rud. Schmidt, Oberstlieutenant. Erste Folge, 1878
– Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie, 1884, pp. 345-349
– Cours de topographie, A. Laplaiche. Quatrième édition, Paris 1884, tome second, pp. 86-88
– État des officiers 1884
– RMS 1885, vol. 30, pp. 315-317
– Dingler's Journal 1886, vol. 261, pp. 426-427 http://dingler.culture.hu-berlin.de/article/pj261/ar261143
– Allgemeine Waffenkunde für Infanterie. Mit besonderer Berücksichtigung der neuesten Kriegs-Handfeuerwaffen der modernen Staaten. Von Rudolf Schmidt, Oberst, Bern 1888, p. 136. (La source suivante à laquelle il se réfère n'a pas encore été trouvée : Manual de Tiro, IIme Ed, Gallardo Mar. Y Romero, Toledo 1880, Fando é Hijo)
– RMS 1888, vol. 33, pp. 173-175 et planche
– Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie, 1888, pp. 26-31
– Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie, 1889, p. 122
– Le Magasin Pittoresque, 1889, pp. 135-136
– Diverses recherches de brevets, https://depatisnet.dpma.de
– Divers catalogues de vente sur l'internet
– Contacts avec :
  – Musée de l'horlogerie Beyer à Zurich (https://www.beyer-ch.com/de/uhrenmuseum)
  – Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts (www.mhl-monts.ch)
  – Musée international d'horlogerie (MIH), La Chaux-de-Fonds (www.mih.ch)
  – Uhrenmuseum Winterthur (www.uhrenmuseumwinterthur.ch)

Henri Habegger

[20] Breveté Sans Garantie Du Gouvernement

La garde suisse de l'électorat de Saxe

Fondée en 1496/1497, la compagnie des Cent-Suisses au service du roi de France a servi de modèle à toutes les gardes rapprochées et gardes de palais suisses, à l'instar de la Garde suisse pontificale, des compagnies de gardes du royaume de Piémont-Sardaigne et de l'empire d'Autriche et des Cent-Suisses au service de Brandebourg-Prusse. Les dirigeants séculiers et ecclésiastiques aisés et qui se respectaient s'entouraient de confédérés loyaux. Il en allait de même pour les électeurs de Saxe. « Point d'argent, point de Suisse. »

Abritant de magnifiques bâtiments et trésors artistiques, Dresde, la capitale saxonne où résidaient autrefois les électeurs, possède un monument unique en son genre : le *Cortège des Princes* composé de 25 000 carreaux de porcelaine de Meissen qui habillent le mur du long couloir du Stallhof, la cour des anciennes écuries royales. Sur une superficie d'environ 10 × 100 mètres, cette imposante fresque murale illustre le cortège de trente-cinq régents de la maison de Wettin sur une période de sept siècles. L'œuvre a vu le jour entre 1905 et 1907. Étonnamment, les attaques aériennes dévastatrices perpétrées par les Anglais et les Américains en date des 14 et 15 février 1945 n'ont entraîné que des dégâts limités. Une restauration complète a toutefois été opérée sous la RDA. Le cortège des monarques contient aussi un hallebardier de la garde suisse de l'électeur Frédéric-Auguste Ier (1670-1733, régent à partir de 1694), qui, en tant que roi de Pologne, prit le nom d'Auguste II, dit « Le Fort ».

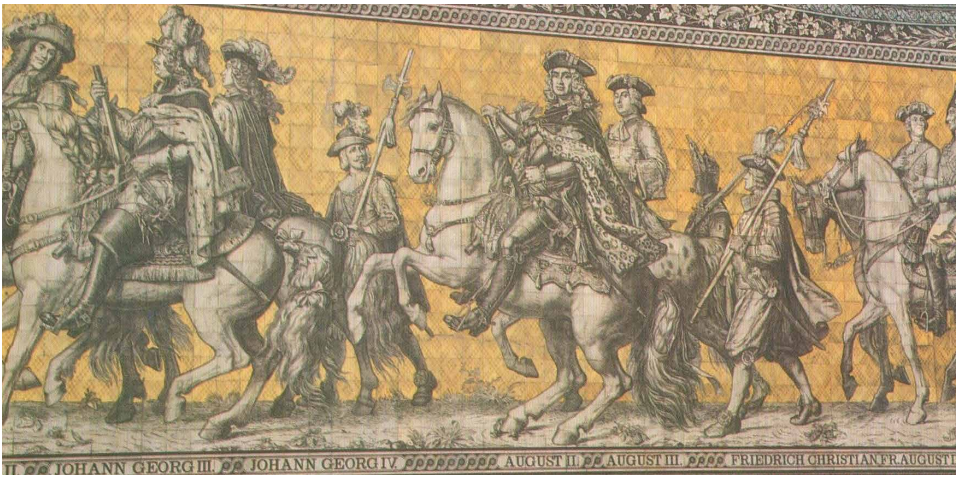

Partie du *Cortège des Princes* qui borde le long couloir des anciennes écuries royales à Dresde.
Tout à droite, un hallebardier de la garde suisse de l'électorat. Carte postale : Edition Frerk Hamburg.

L'électeur Frédéric-Auguste Ier (1670-1733). En tant que roi de Pologne, il se fait appeler Auguste II « Le Fort ». Carte postale : Kunstverlag Brück Meissen.

Hallebardier suisse de la fin des années 1730. À cette époque, la garde n'était plus constituée exclusivement de Confédérés. Extrait de : *Der Fürstenzug zu Dresden* (Blaschke Karlheinz).

La première capitulation

La troupe, appelée ultérieurement compagnie « des Trabants suisses », « des gardes du corps suisses » et « des Cent-Suisses » a vu le jour pendant la régence (1656-1680) de l'électeur Jean-Georges II de Saxe (1613-1680). C'était en 1665. La capitulation a été signée par les cantons confédérés de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse. Comme le fit remarquer le secrétaire baillival bernois Beat Emanuel May de Romainmôtier dans son ouvrage *Histoire militaire de la Suisse, et celle des Suisses dans les différens services de l'Europe* paru en 1788, la compagnie des gardes de Dresde vêtue de bleu et de jaune reçut encore une réplique identique. Il s'agit de la garde suisse du Brandebourg-Prusse, créée en 1696, mais dissoute en 1713. Chaque effectif comptait 125 hommes.

Comme premiers « capitaines » avec rang de colonel, on peut citer :

1665-1676 : Hans Kaspar Escher vom Luchs (1626-1702) de Zurich. Précédemment lieutenant dans le régiment de la garde suisse de la cour de France. Dans le service saxon depuis 1665. Enfin, il est devenu commandant du régiment de la garde à pied.

1676-1683 : Abraham von Graffenried (1644-1683) de Berne. Dans le service saxon depuis 1665.

1683-1697 : Hans Heinrich Escher vom Luchs (1648-1714) de Zurich. Neveu de Hans Kaspar Escher vom Luchs. Dans le service saxon depuis 1665. Également commandant du régiment de

la garde à pied en union personnelle à partir de 1689. Lorsque l'électeur luthérien Frédéric-Auguste Ier s'est converti au catholicisme à son accession au trône de Pologne en 1697, les quatre cantons protestants ont révoqué le contrat de solde, de sorte que la garde, toujours en place, n'était plus exclusivement composée de Suisses. Le hallebardier qui escorte le *Cortège des Princes* à Dresde est de cette époque.

La dernière capitulation[1]

La garde n'est redevenue une troupe suisse capitulée qu'avec les nouveaux états du 1er janvier 1730. Par la suite, elle était composée comme suit : 1 capitaine, 1 capitaine-lieutenant, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 porte-drapeau (aspirant officier), 1 secrétaire, 1 sergent-lieutenant, 1 porte-drapeau, 1 chirurgien de campagne (médecin), 1 fourrier, 6 chefs d'escouade (sous-officiers), 3 fifres, 3 tambours, 96 hallebardiers, 4 charpentiers (sapeurs), 2 tireurs et 8 musiciens. 132 hommes au total. Les partenaires contractuels étaient cette fois Berne, Fribourg et le prince-abbé de Saint-Gall. Mais en raison du manque de candidats, ce corps n'était également plus composé exclusivement de Suisses. À partir de 1733, le Fribourgeois Georges Hubert de Diesbach (1669-1742) était capitaine avec rang de lieutenant-général. L'ancien capitaine des grenadiers dans le régiment suisse de la cour de France (Jung-)Stuppa était dans le service saxon depuis 1701 et commandait également un régiment d'infanterie en union personnelle. Le prédécesseur de Diesbach était (depuis 1725) le peu connu Français Pierre Prohenques, qui avait servi autrefois dans la compagnie des Cent-Suisses de la cour de France. Ce que l'on sait moins, c'est que le contrat stipulait que les cadres supérieurs des Cent-Suisses étaient composés pour moitié de Suisses et pour moitié de Français.

Fin

À la fin du second contrat, qui a sans doute expiré en 1757, le corps fut à nouveau désigné uniquement par l'appellation « Garde suisse ». À partir de 1769, le dernier commandant d'origine suisse fut le Fribourgeois Jean Joseph Griset de Forel (1741-1820). L'ancien lieutenant de la compagnie des Cent-Suisses de la cour de France était au service saxon depuis 1766 et occupa en dernier le grade de général d'infanterie. Avec la perte d'autorité du royaume de Saxe, pays de la Confédération du Rhin, soumis par Napoléon pendant les campagnes de Prusse et de Russie, et en raison de la situation financière tendue, la « Garde suisse » fut finalement dissoute en 1813.

On avance parfois que la marche de parade du 1er régiment de grenadiers (de corps) n° 100 saxon de l'ancienne armée allemande a été transmise par les Cent-Suisses de l'électorat. Dans la collection de marches de parades pour troupes à pied, la marche de la Garde suisse ou marche militaire II / 125 est toutefois attribuée à la Garde nationale suisse à Naples. Il s'agit des unités de la garde capitulées au XVIIIe siècle avec la couronne des Bourbons. Cette élégante composition n'est arrivée en Saxe que grâce à un voyage en Italie du roi suivant, Frédéric-Auguste II, qui a accédé au trône en 1836 (1797-1854).

---

[1] Par « capitulation », il faut comprendre le recrutement de troupes subordonné à la passation d'un traité. Entre le XIVe et le XIXe siècle, la Confédération a conclu des traités offensifs et défensifs prévoyant une capitulation militaire avec dix-sept princes et États étrangers. Les régiments enrôlés conformément à la capitulation restaient soumis à leur lieu d'origine. Des procédures disciplinaires et judiciaires propres, des tribunaux spéciaux, des livres sur le droit, des règlements, des formules de serment, des tambours et autres signaux ainsi que des marches et drapeaux préservaient leur caractère fédéral extraterritorial. Cité selon Wikipédia, la rédaction.

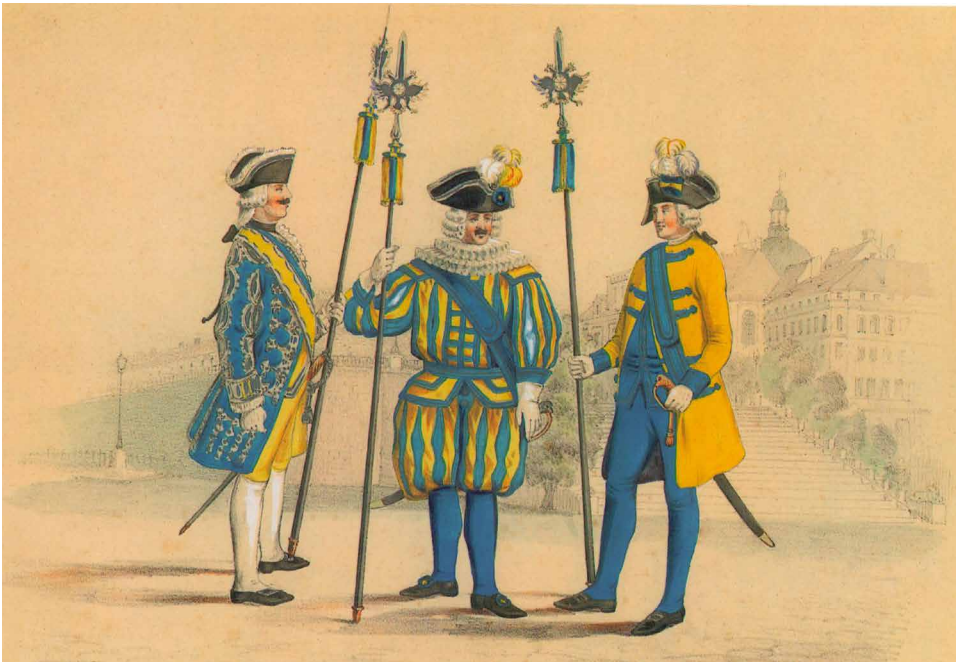

Officier, hallebardier et sous-officier de la garde suisse de l'électorat de Saxe autour de 1780.
Lithographie : archives de l'auteur.

Bibliographie

– Blaschke Karlheinz : Der Fürstenzug zu Dresden, Leipzig/Jena/Berlin 1991
– Bredow Claus von / Wedel Ernst von : Historische Rang- und Stammliste des deutschen Heeres, réimpression (Berlin) 1905, Osnabrück 1972
– Girard François : Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers dans des grades supérieurs …, Fribourg 1781/1782
– Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Lausanne 1921-1934
– May Beat Emanuel : Histoire militaire de la Suisse, et celle des Suisses dans les différens services de l'Europe, Lausanne 1788
– Müller Reinhold : Die Armee Augusts des Starken – Das Sächsische Heer von 1730 bis 1733, Berlin/RDA 1984
– Titze J. : Sachsen – Die Leibwachen (I) 1804–1815 – Die Schweizer-Leibgarde, publication privée, Leipzig/RDA 1988
– Toeche-Mittler Joachim : Armeemärsche, Neckargemünd 1971–1975
– Vallière Paul de : Honneur et fidélité : histoire des Suisses au service étranger, Lausanne 1940
– Wander A.C.E. : Die Schweizer Leibgarde der Kurfürsten von Sachsen, dans : Figurina Helvetica 37e année, Zurich/Bâle, décembre 1978

Vincenz Oertle, Teufen AR

Changement de programme en raison du coronavirus

La Journée des musées prévue le 12 septembre 2020 sur le thème « La cuisine militaire suisse, hier et aujourd'hui » est reportée d'un an au 4 septembre 2021 (situation en juillet 2020). La cuisine et l'alimentation sont deux thèmes que l'on associe inévitablement au plaisir et à la convivialité. Ces deux valeurs perdraient de leur substance si l'on devait respecter un concept de protection contre le coronavirus.

Le **12 septembre 2020 de 10 heures,** à 16 heures, il est désormais prévu que le **Musée de l'arsenal de Schaffhouse** accueille un événement intitulé **« La crise du coronavirus en Suisse ».** Le **chef de l'armée, le commandant de corps Thomas Süssli,** le **chef de la direction de l'hôpital cantonal de Schaffhouse, Arend Wilpshaar,** ainsi que le **chef de l'unité Douane Nord-est, Thomas Zehnder,** parleront de **« L'aide de l'armée pendant la crise du coronavirus ».** Une partie d'une nouvelle exposition sur les scénarios d'engagement de l'armée d'aujourd'hui est aussi spécialement consacrée à ce sujet. Au travers d'exemples, l'exposition illustre aussi la manière dont la crise du coronavirus a été surmontée à Schaffhouse.

Les nouvelles informations ou modifications relatives à l'événement seront publiées sur notre site Internet **www.museumimzeughaus.ch.**

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre visite.

Richard Sommer